

Le lundi 24 août 2026

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 24 août 2026, à 17 h.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon, Mariska Labarre et Chantal Moreau et les conseillers Olivier Bergeron, Alexandre Côté, Yanick Poisson, Jean-François Lépine, Yannick Fréchette, Christian Rayes et Daniel Comtois, sous la présidence du maire, M. Vincent Bourassa.

Sont également présent : M. Yves Arcand, directeur général, Mme Rosane Roy, greffière et M. Raoul Pascal, directeur général adjoint

452-08-26**ACQUISITION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite procéder à l'acquisition d'un minimum de 24 et d'un maximum de 38 bornes de recharge double pour les véhicules électriques;

ATTENDU QUE cette acquisition se déroule dans le cadre d'une entente entre Hydro-Québec et l'entreprise Bornes Québec découlant d'un appel d'offres publié par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE cette acquisition est financée à 80 % par une subvention de 25 573 000 \$ obtenue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Alexandre Côté, appuyée par le conseiller Yanick Poisson, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Claude Levesque, cheffe de division Projets du Service des infrastructures, à procéder à l'acquisition de gré à gré d'un minimum de 24 et d'un maximum de 38 bornes de recharge double pour véhicules électriques auprès de l'entreprise Bornes Québec, au montant unitaire de 15 849 \$, taxes et livraisons non incluses, avec un maximum ajouté de 308,75\$ par borne double pour la livraison au site en conformité avec la grille soumise, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres publié par Hydro-Québec et de la soumission datée du 14 août 2026.

453-08-26**TRAVAUX DE CONCASSAGE DE MATÉRIAUX SECS POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a procédé à une demande de prix auprès de quatre entreprises en vue des travaux de concassage de matériaux secs pour l'année 2026, la seule soumission reçue se résumant comme suit :

- Groupe FJH Construction inc. 109 350,00 \$

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Moreau, appuyée par le conseiller Daniel Comtois, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Groupe FJH Construction inc. au prix unitaire soumis, pour un montant total de 109 350,00 \$, taxes non incluses, concernant les travaux de concassage de matériaux secs pour l'année 2026, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres et de la soumission soumise datée du 4 août 2026.

454-08-26

AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE À LA PRÉSERVATION ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1656-2026

Le conseiller Alexandre Côté donne avis qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement décrétant le Programme d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement numéro 1656-2026.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau de la greffière et accessible sur le site Internet de la municipalité.

455-08-26

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE À LA PRÉSERVATION ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté les résolutions numéros 401-07-25 et 057-02-26 afin de participer au Programme d'entente en patrimoine avec la MRC d'Arthabaska et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU QUE le Programme d'ententes en patrimoine permet au gouvernement du Québec de mettre en place des partenariats structurants ainsi que d'accompagner les municipalités et les propriétaires d'immeubles et de biens meubles patrimoniaux dans la planification de leurs interventions. Il tend vers l'atteinte d'objectifs communs en matière de patrimoine culturel, tout en respectant l'autonomie, les rôles et les responsabilités des bénéficiaires;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière conclue entre le BÉNÉFICIAIRE et le ministère de la Culture et des Communications pour le Programme d'entente en patrimoine a été signée par la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le volet 4.1 de cette entente concerne la mise sur pied d'un programme municipal d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine visant à soutenir financièrement les travaux réalisés sur les bâtiments patrimoniaux privés;

ATTENDU QUE la norme du Programme d'ententes en patrimoine prévoit que le bénéficiaire concluant une entente en vertu du sous-volet 4.1 avec le ministère de la Culture et des Communications doit avoir adopté un règlement établissant un programme municipal d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine;

ATTENDU QUE la liste d'inventaire des bâtiments patrimoniaux adoptée par la Ville de Victoriaville représente la liste de référence des immeubles admissibles annexée au règlement du programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jean-François Lépine, appuyée par le conseiller Christian Rayes, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville désigne la personne au poste de conseillère en architecture et patrimoine et la personne au poste de chef de la Division de la planification urbaine et du patrimoine, à titre de responsables de l'application du programme et de représentante municipale auprès de la MRC d'Arthabaska et du ministère de la Culture et des Communications en vue de la mise en œuvre de cette nouvelle entente dans le cadre de ce programme.

456-08-26

PROJETS AYANT TRAIT AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville relatif à des projets assujettis aux dispositions du Règlement numéro 1267-2019 ayant trait aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yanick Poisson, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville prend acte des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesdites recommandations étant jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduites :

- le conseil municipal accorde les demandes suivantes :
- a) 2334, rue Notre-Dame Ouest, Zone Ac-917, opération d'ensemble - ajout de trois bâtiments de mini-entrepôts (résolution n° 223-08-26);
- b) 700, rue de L'Acadie, Zone 605-I, opération d'ensemble - construction d'un bâtiment principal (résolution n° 224-08-26).

457-08-26

PÉRIODE DES QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

458-08-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

VINCENT BOURASSA
Maire

ROSANE ROY
Greffière